

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 96-0285/PR/MTT portant approbation du budget de l'Office des Postes et des Télécommunications exercice 1996.

n° 96-0285/PR/MTT

Ministère
Ministère des transports et des télécommunications

Date de publication
24 avril 1996

Numéro JO
n° 8 du 30/04/1996

Date du numéro
30 avril 1996

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

le budget de l'exercice 1996 de l'Office des Postes et Télécommunications est approuvé pour les montants en francs Djibouti ci-après : 1. Opérations de fonctionnement : Total des produits : quatre milliards dix huit millions huit cent soixante dix mille (4.018.870.000 FD). Total des charges : Trois milliards neuf cent quarante sept millions six cent mille (3.947.600.000 FD). Bénéfices prévisionnels nets d'impôts : soixante onze millions deux cent soixante dix mille (71.270.000 FD). 2. Opérations de capital : Total des recettes d'investissement : un milliard deux cent cinq millions six cent vinat sept mille (1.205.627.000 FD). Total des dépenses d'investissement : Huit cent cinquante trois millions neuf cent mille (853.900.000 FD).